

Texte du mémoire Fallow

Lors de la réunion des gouverneurs de Radio-Canada tenue à Calgary, M. W. A. Fallow, ministre dans le gouvernement créditiste de l'Alberta, a présenté un mémoire s'opposant à l'établissement d'un poste français de radio en cette province. Nous publions ce texte à titre de document. On trouvera une réponse de l'A.C.F.A. à ce mémoire dans notre présente édition.

* * *

Mémoire présenté au Bureau des gouverneurs de la "Société Radio-Canada" et s'opposant à la demande pour un poste de radio français en Alberta.

Monsieur le président,

Messieurs:

Je me présente devant vous au nom du gouvernement de l'Alberta pour protester énergiquement contre l'octroi d'un permis commercial privé pour un poste radiophonique français dans cette province. Je désire d'une façon particulière attirer votre attention sur le fait qu'en s'opposant à cette demande le gouvernement agit en conformité avec les vues exprimées par les représentants du peuple à la Législature provinciale, qui dans une résolution de l'Assemblée ont enregistré leur opposition catégorique à une demande semblable faite le 2 mars 1945. La résolution de l'Assemblée, adoptée sans une seule voix dissidente, après une complète discussion de la question, se lit comme suit:

"Attendu que des rapports ont circulé dans la presse et à la radio indiquant

qu'une demande a été faite au Bureau de la Société Radio-Canada pour l'octroi d'un permis permettant l'établissement d'un poste radiophonique de langue française, à Edmonton, et

"Attendu que pas plus de 5 pour cent de la population de l'Alberta ne parle le français, et la grande majorité d'entre eux parle aussi l'anglais;

"Attendu que le gouvernement de l'Alberta, représentant toute la population de la province, s'est vu refuser un permis pour un poste radiophonique commercial sous prétexte qu'il existe déjà des facilités suffisantes pour la radio-diffusion dans la ville d'Edmonton;

"Qu'il soit donc résolu que cette Législature se déclare catégoriquement opposée à toute action de ce genre de la part de la Société Radio-Canada;

"Et qu'il soit de plus résolu que cette Législature appuie fortement la requête faite à la même société lui demandant d'accorder au gouvernement de l'Alberta un permis pour un poste radiophonique commercial;

"Et qu'il soit de plus résolu que des copies de cette résolution soient immédiatement envoyées au gouvernement fédéral et à la Société Radio-Canada."

Depuis que la requête en question a été présentée de nouveau, les protestations nombreuses soumises au gouvernement et les commentaires dans la presse publique indiquent que si l'opinion a changé dans l'intervalle, ce fut pour s'opposer plus fortement à toute requête de ce genre.



Au feuillage du noyer sous lequel Rivières ce bel édifice de construction du forgeron. En fait, c'est la toiture de style normand avec avancée. L'hiver rigoureux l'a inspiré: dans tempéries; aussi le prolongeait-ou murs.

dent que les autres minorités auraient un droit encore plus fort de présenter une requête semblable. Et si le principe est porté à son ultime conclusion, il ne peut qu'en résulter une confusion absurde. Je crois être dans la vérité en disant que la vaste majorité des citoyens de l'Alberta sont, en conséquence, catégoriquement opposés à ce que le précédent soit établi dans cette province.

3.—Le fait que le gouvernement de l'Alberta, parlant au nom de tous les citoyens, s'est vu maintes fois refuser un permis commercial permettant au peuple de posséder un poste, qui a été en opération depuis plus de 20 ans.

tribune libre

Opinion d'un Français de Belsen

Nous relevons dans le numéro du 8 octobre 1947 à la section "Tribune libre" une lettre d'une Dame "Jenvrin" qui, se réclamant de ses prérogatives de française, sollicita les colonnes d'un estimé journal français de l'Ouest canadien pour invectiver nos compatriotes canadiens-français sur les droits et faits de leur survivance dans les régions qu'ils habitent.

Il y eut hélas! de piètres défaitistes, au cours des siècles, de l'acabit de la dite dame Jenvrin. Les gens de ce calibre méritent plus de pitié que de dédain.

Il est navrant de noter, cependant, que ces gens, non satisfaits de vivre dans le cadre dont ils se réclament, osent délibérément venir à l'étranger amoindrir par leurs actes et leurs paroles, l'estime et l'admiration que nous voudrions conserver pour un pays qui nous fait encore rêver parfois.

Devons-nous espérer que malgré les Jenvrin et Cie il y ait encore au delà des mers, des coeurs vraiment français, qui savent mieux juger?...

Oui, nous l'affirmons. En voici une preuve:

L'un des jeunes Français qui s'offrit en holocauste à sa patrie, et qui subit les affres de l'agonie des géôles de Belzen, relatait que le soir, à l'ombre de la mort qui planait sur les squelettes vivants, ils devaient, ces héros, sur le sort de leur patrie. L'espoir, la consolation des condamnés français de Belzen était qu'au delà des mers, au Canada, de l'Atlantique au Pacifique, ceux de leur race, la race canadienne-française, qui avaient au cours de trois siècles survécu, malgré les conquêtes, les persécutions, et l'assimilation étrangère, demeureraient envers et contre tout, les témoins vivants de l'histoire d'un peuple.

Voici en l'air l'insigne honneur de par-

requête de ce genre.

L'opposition générale à ce projet, exprimée à travers la province et par les représentants du peuple à l'Assemblée législative, découle de trois points importants:

1.—L'influence néfaste qu'un tel poste aurait sur les efforts pour établir et solidifier l'unité nationale.

Personne ne minimisera l'importance qu'il faut apporter à l'unification du peuple canadien en un seul tout, quelle que soit l'origine raciale ou la langue maternelle. Toute agence qui se sert de son influence pour propager la ségrégation nationale travaille évidemment contre l'unité nationale qui doit être l'objectif de tous les citoyens canadiens si une entente véritable doit être atteinte et préservée. Les questionnaires émis par les requérants du dit permis ne laissent pas de doute sur le fait que le poste radiophonique servirait à des buts qui aggraveraient plutôt qu'ils n'atténueraient l'esprit de division qui retarde le progrès national de tout pays.

2.—La situation vis-à-vis les autres groupes minoritaires qui résulterait de l'approbation de cette demande.

Dans la résolution de la Législature albertaine à laquelle j'ai fait allusion, et dans d'autres rapports présentés à ce Bureau pendant cette procédure, on mentionne que la population française de l'Alberta compte moins de 5 pour cent de la population totale, et que la majorité de nos citoyens de langue française comprennent et parlent aussi l'anglais. Tandis que le groupe canadien-français compte 43,000 citoyens, en Alberta, les Ukrainiens se chiffrent à 72,000, les Allemands à 78,000, et ceux d'origine scandinave sont au nombre de 63,000. Si l'on établit un précédent en accordant un permis pour un poste de radio à ceux qui, numériquement, constituent le plus petit groupe, il est évi-

Les efforts répétés du gouvernement de l'Alberta pour obtenir un permis commercial pour le poste CKUA à Edmonton sont bien connus des membres du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada et du gouvernement du Canada, sous la juridiction duquel la Société opère. Ayant constamment refusé un permis commercial pour un poste établi qui appartient et qui travaille dans l'intérêt des citoyens de l'Alberta, il est inconcevable que le Bureau considère favorablement la requête demandant un poste commercial, destiné à servir une minorité ne constituant que 5 pour cent de la population totale de la province. De tels illogismes seraient injustifiables et intolérables pour les citoyens de l'Alberta.

C'est à la lumière de ces circonstances, donc, que j'enregistre l'opposition catégorique du gouvernement et de la Législature de cette province à la demande qui est actuellement à l'étude.

W. A. Fallow,
ministre de la Voierie
et du Téléphone.

HOLYOKE

M. et Mme William Demers, M. et Mme Valère Vachon ainsi qu'Alphonse, M. et Mme Ernest Roy remercient bien sincèrement par la voix de la Survivance tous ceux et celles qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du terrible accident qui est survenu le 26 septembre.

Les blessés sont tous en voie de guérison. Deux sont de retour dans leur famille; ce sont: le jeune Antoine Vachon, fils de Valère Vachon, et Laurette Roy, fille de M. Ernest Roy; Emile, frère d'Antoine, est encore à l'hôpital général à Edmonton. Mme Alphonse Vachon, sa fille Hélène, Laurette Demers,